

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00847  
Numéro SIREN : 347 421 273  
Nom ou dénomination : 2AS-CAROL

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 5352

**Comptes annuels**  
**Période du 01/10/2022 au 30/09/2023**

**SAS 2.A.S. CAROL**  
*Bd Alfred Nobel*  
*MIN Bat B2.02*  
*44400 REZE*

*Certifié conforme*

**2AS - CAROL**  
MIN - Bât. B2  
71 Bd Alfred Nobel  
44400 REZE  
Tél. : 02 40 47 37 57 - Fax : 02 40 47 61 10  
FR 92 34 421 273

Déposé au Greffe  
le **19 FEV. 2024**  
sous le N° **5352**  
RCS N° **8895847**

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS 2.A.S. CAROL  
Bd Alfred Nobel  
MIN Bat B2.02  
44400 REZE

pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 114 115 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 780 504 Euros
- Résultat net comptable,	224 630 Euros

Fait à ST HERBLAIN  
Le 13/12/2023

DENAUD Laurent  
Expert-comptable

DUFLEIT Muriel

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 2.A.S. CAROL	Bd Alfred Nobel MIN Bat B2.02 44400 REZE
SIRET 3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 2 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:
SIRET

B ACTIVITE		
Activités exercées	COMMERCE DE GROS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	251 380	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SECORA 395 B route de Vannes 44800 ST HERBLAIN Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu NANTES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	CAROL INVESTISSEMENT
Examen de conformité fiscale (ECF)			



Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise Bd Alfred Nobel 44400 REZE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 2 5

Néant  \*

				Exercice N clos le		N-1		
				3 0 0 9 2 0 2 3		3 0 0 9 2 0 2 2		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 405	17 405		185		
	Fonds commercial (1)	AH	15 245		15 245	15 245		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	150 000		150 000	150 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	59 836	41 384	18 452	23 506		
	Autres immobilisations corporelles	AT	575 493	292 552	282 941	341 042		
	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
	Autres participations	CU						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB					
		Autres titres immobilisés	BD					
Prêts		BF						
Autres immobilisations financières*		BH	9 456		9 456	9 456		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>827 435</b>	<b>351 341</b>	<b>476 095</b>	<b>539 434</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT	426 562		426 562	359 460	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		Créances	BX	296 036	9 347	286 689	291 863	
DIVERS	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	22 732		22 732	11 815	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
		Disponibilités	CF	837 870		837 870	994 757	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	64 166		64 166	74 226	
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 647 367</b>	<b>9 347</b>	<b>1 638 020</b>	<b>1 732 120</b>	
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>2 474 802</b>	<b>360 687</b>	<b>2 114 115</b>	<b>2 271 554</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail 15 245		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	9 456	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....400.000.....)	DA	400 000	400 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000	40 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 043 121	1 098 994	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	224 630	244 126	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 707 751	1 783 121	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	191 844	226 625	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4 051	1 947	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	177 556	224 521	
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 436	33 335	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 477	2 006		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	406 364	488 433		
Ecarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 114 115	2 271 554		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	250 091	297 115		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL		Exercice N					Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 728 620	FB	38 565	FC	3 767 185	3 630 717	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	11 423	FH	1 897	FI	13 320	6 351
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 740 042	FK	40 462	FL	3 780 504	3 637 068	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	590	2 937	
	Autres produits (1) (11)					FQ	785	245	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	3 781 879	3 640 250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 876 541	2 596 129	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(67 102)	45 002	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 099	4 910	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	463 744	440 128	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 080	5 608	
	Salaires et traitements*					FY	86 709	88 648	
	Charges sociales (10)					FZ	29 846	33 934	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	70 224	72 455
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	585	
	Autres charges (12)					GD			
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GE	5	14
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GF	3 469 732	3 286 829	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	312 147	353 421	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		80	
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GO			
						GP		80	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 981	4 339	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 981	4 339	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(2 981)	(4 259)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	309 166	349 162	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 . A . S . CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	416	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	416	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	30 6 265	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	30 6 265	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(30) (5 849)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	15 285 17 511	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	69 220 81 676	
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		HL	3 781 879 3 640 746	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	3 557 249 3 396 620	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	224 630 244 126	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES		30		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL

Néant \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	183 300	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
		Dont Composants M3	KS	69 632	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV	514 081	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	30 852	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	27 653	LC	LD	6 885
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	642 218	LO	LP	6 885
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	9 456	1U	1V		
TOTAL IV			LQ	9 456	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	834 974	0H	0J	6 885	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évolution par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	650	LV	650	LW	182 650	1X	182 650
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	991	MM	991	MN	513 090	MO	513 090
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	2 010	MP	2 010	MQ	28 842	MR	28 842
		Matériel de bureau et mobilier informatique, emballages récupérables et divers *		IW	976	MS	976	MT	33 562	MU	33 562
	Immobilisations corporelles en cours			IX		MV		MW		MX	
	Avances et acomptes			MY		MZ		NA		NB	
	TOTAL III			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY	13 774	NG	13 774	NH	635 329	NI	635 329
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		10		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12	9 456	2E	9 456	2F	9 456	2G	9 456	
TOTAL IV			13	9 456	NJ	9 456	NK	9 456	2H	9 456	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	14 424	0K	14 424	0L	827 435	0M	827 435	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. En Euros. SECORA

Ces données ne sont pas à reporter sur le montant des cotisations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 870	PF	185	PG	650	PH	17 405
<b>TOTAL I</b>		RK	17 870	RM	185	RN	650	RO	17 405
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 127	QA	5 054	QB	9 797	QC	41 384
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	188 394	QE	54 836	QF	991	QG	242 239
	Matériel de transport	QH	22 365	QI	5 768	QJ	2 010	QK	26 123
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 785	QM	4 380	QN	976	QO	24 189
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	277 670	QV	70 039	QW	13 774	QX	333 935
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		ØN	295 540	ØP	70 224	ØQ	14 423	ØR	351 341

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
<b>TOTAL III</b>													
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant de l'exercice (NP + NQ + NR)	NW						NY				NZ		
Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)													
Total général non venant de l'exercice (NW - NY)													

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	9 351	6U	585	6V	590	6W	9 347
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	9 351	TY	585	TZ	590	UA	9 347
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	9 351	UB	585	UC	590	UD	9 347
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	585	UF	590			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	9 456	UV	9 456	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 896		9 896						
	Autres créances clients	UX	286 140		286 140						
	Créance représentative de titres / prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	10 088		10 088					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 214		7 214					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 430		5 430						
	Charges constatées d'avance	VS	64 166		64 166						
	<b>TOTAUX</b>		VT	392 391	VU	392 391	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	526		526						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	191 318		35 045		143 993			12 280	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	177 556		177 556						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 111		22 111						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 286		6 286						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 040		2 040						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 051		4 051						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 477		2 477						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	406 364	VZ	250 091		143 993			12 280	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 673	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Table with columns for company name (SAS 2.A.S. CAROL), exercise number (3 0 0 9 2 0 2 3), and various fiscal categories including Réintégrations (Bénéfice comptable) and Déductions (Perte comptable). Rows include items like 'Rémunération du travail', 'Amortissements excédentaires', 'Plus-values nettes', and 'Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables'.

Cepid Quera

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 624
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
	L1	15 245		15 245

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2.A.S. CAROL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	244 126		Dividendes		ZE	300 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE	55 874		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	0						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>300 000</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) <b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	<b>300 000</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
<b>DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</b>	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	38 718		XQ	39 402		36 839					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	6 798		10 164					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	246 118		244 101					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	3 097		3 119					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	168 329		145 905					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	463 744		440 128					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 838		4 314					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 241		1 294					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 080		5 608					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	232 357		216 322					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	252 939		230 475					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4.95	%	1.66	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	ORDINATEUR MERCKE	976	976		
	2	RACHAT PRIMASTAR	160	160		
	3	AMENAGEMENT PRMAS	1 850	1 850		
	4	CHARIOT ELEVATEUR	991	991		
	5	GIFFARD GERBEUR	8 450	8 450		
	6	BALANCE TESTUT	1 347	1 347		
	7	ALCYNOS	650	650		
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② ,

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

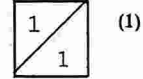
16

Désignation de l'entreprise : SAS 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 780 504
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	3 780 504
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	785
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	67 102
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	67 887
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	2 899 905
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	406 077
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	3 305 987
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	542 405
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	542 405
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 780 504
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2022
		GZ	31/12/2022
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3 N° SIRET 3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2.A.S. CAROL

ADRESSE (voie) Bd Alfred Nobel MIN Bat B2.02

CODE POSTAL 44400 VILLE REZE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 498

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SARL Dénomination CAROL INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 499283935 % de détention 99.60 Nb de parts ou actions 498

Adresse : N° 71 Voie bld Alfred Nobel

Code postal 44400 Commune REZE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**2 AS -CAROL SAS**  
**Capital de 400 000 Euros**  
**Siège social : 71 bd Alfred NOBEL**  
**44400 REZE**  
**347421273 RCS NANTES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 224.630 Euros de la manière suivante :

En totalité à titre de Dividendes	224 630,24 €
Du compte « autres réserves » à titre de Dividendes	75 369,76 €
Soit en total à titre de Dividendes	300 000,00 €

Le solde au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 967.751,04 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les trente jours, par inscription au compte courant de chaque associé au prorata de ses droits dans le capital social sous déduction, pour l'associé personne physique, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU).

Elle doit être exercée chaque année, lors du dépôt de la déclaration de revenus et, au plus tard, avant la date limite de déclaration.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour la comptabilisation de cette distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des distributions effectuées au titre des trois derniers exercices :


Date AG	Distribution totale	Distribution / part	Fraction éligible à abatement de 40%	Fraction non éligible à abatement de 40%
28/02/2023	300 000 €	600 €	1.200 €	298 800 €
24/01/2022	220 000 €	440 €	880 €	219 120 €
15/09/2021	240 000 €	480 €	960 €	239 040 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**La Présidente – CAROL INVESTISSEMENT**  
**Représentée par Pascal CAROL**



**2 AS - CAROL SAS**  
**Capital de 400 000 Euros**  
**Siège social : 71 bd Alfred NOBEL**  
**44400 REZE**  
**347421273 RCS NANTES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
Le 24 janvier  
A 17 heures,

Les actionnaires de 2 AS – CAROL , SAS au capital de 400 000 Euros, divisé en 500 actions de 800 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

SARL CAROL INVESTISSEMENT représentée par son gérant , CAROL Pascal, propriétaire de 498 parts,  
Madame CAROL Christelle, propriétaire de 2 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la société,

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CAROL, gérant de la SARL CAROL INVESTISSEMENT présidente de la SAS 2AS CAROL

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ; et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code du commerce, établis par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de 30 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 8,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 224 630.24 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	224 630.24 Euros
A la distribution de Dividendes	224 630.24 Euros
Du compte « autres réserves » à titre de Dividendes	75 369.76 Euros

Le solde au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 967.751,04 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les trente jours, par inscription au compte courant de chaque associé au prorata de ses droits dans le capital social sous déduction, pour l'associé personne physique, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU).

Elle doit être exercée chaque année, lors du dépôt de la déclaration de revenus et, au plus tard, avant la date limite de déclaration.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour la comptabilisation de cette distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des distributions effectuées au titre des trois derniers exercices :

Date AG	Distribution totale	Distribution / part	Fraction éligible à abatement de 40%	Fraction non éligible à abatement de 40%
28/02/2023	300 000 €	600 €	1200 €	298 800 €
24/01/2022	220 000 €	440 €	880 €	219 120 €
15/09/2021	240 000 €	480 €	960 €	239 040 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.


Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

CAROL INVESTISSEMENT  
Représentée par Pascal CAROL

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line followed by a large, circular flourish.

C.CAROL

A smaller, stylized handwritten signature in black ink, featuring a circular flourish and the letters 'CAROL' written in a cursive style.

2 AS - CAROL SAS  
Capital de 400 000 Euros  
Siège social : 71 bd Alfred NOBEL  
44400 REZE  
347421273 RCS NANTES

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 JANVIER 2024**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 227-10 du code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Une convention visée à cet article a été conclue au titre de l'exercice écoulé, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CONVENTION N° 1

Rémunération de la Présidence pour l'exercice clos au 30/09/2023 : 240 000 Euros.

CONVENTION N° 2

Compte-courant de la société CAROL INVESTISSEMENT au 31 décembre 2023 s'élève à 3.302,74 euros.  
Les intérêts de compte courant 2023 sont de 748,54 euros (taux de : 4,95%).

Le Président  
CAROL INVESTISSEMENT  
Représentée par Pascal CAROL



19 FEV. 2024 CB 45.15

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**2 Ter quai François Mitterrand  
44000 NANTES**

Rezé le 16 février 2024

Objet : Dépôt des comptes annuels

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les comptes annuels de la société 2AS CAROL, ainsi qu'un chèque de 45,15 €.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pascal CAROL  
Chef d'entreprise

